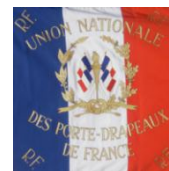




UNION NATIONALE Des PORTE-DRAPEAUX de FRANCE



Association d'intérêt général régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – Bénévolat Associatif
Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Adhérente à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique.
Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637

Assemblée Générale du 02 Avril 2022

Maître de séance le Vice-président Daniel FIAT

1. Contrôle du quorum

A l'entrée de la salle des fêtes le membre du Conseil d'Administration Laurent BRUNO Secrétaire fait signer le registre de présence (une simple feuille où figure la liste de tous les membres présents).

A l'entrée est présenté la vitrine pour ceux qui souhaitent acquérir un souvenir de cette journée commémorative.

Aucune obligation relative au quorum n'étant imposée par la loi du 1^{er} juillet 1901, ni par décret d'application. Les statuts n'ayant institués aucunes règles de quorum, s'applique donc le principe de la majorité simple des votes des membres présents ou ayant transmis leur pouvoir.

Ce respect constitue alors une condition substantielle de validité des délibérations adoptées Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents et représentés.

Le Vice-président Daniel FIAT présente les autorités présentes

Il donne ensuite la parole au Président National Jean Claude MOREL.

2. Vote du PV de l'année précédente

Le Président National Jean Claude Morel décline le PV de l'A.G 2021.

Simple formalité.

Ce Procès-Verbal est porté aux voix, pour validation : Adopté à l'unanimité.

3. Le discours du Président National

Appréciation générale de l'action passée.

Rapport du conseil d'administration.

Le président fait part de ses satisfactions et de son mécontentement, explique ses choix...

Les succès de l'année, le nombre de membres, le travail des bénévoles.

Le protocole prévoit de remercier les représentants et nos partenaires.



4. Le rapport moral.

Résumé par le président Jean Claude MOREL de tout ce qui a été réalisé par l'U.N.P.D.F. sur l'année 2021.

A la fin de l'exposé, l'Assemblée Générale vote son accord ou désapprouve ce qui a été présenté. L'exposé est porté aux voix pour ou contre, qui s'abstient ? : Adopté à l'unanimité.

5. Projets et perspectives (résolutions)

Le secrétaire BRUNO Laurent présente les projets votés par le C.A. pour l'année à venir et à voter par les membres.

- 1- Mise en place de mandat pour les Vice-présidents afin de donner valeur administrative à la fonction et la valoriser auprès des autorités administratives qu'ils fréquentent dans le cadre de leur fonction. Adopté à l'unanimité.
- 2- Mise en place du droit à ouvrir un compte bancaire au nom de l'U.N.P.D.F. par les mandatés : Adopté à l'unanimité.
- 3- Autorisation de mandater pour les Porte-drapeaux afin de donner valeur administrative à la fonction et appliquer notre Charte Porte-drapeaux : Adopté à l'unanimité.
- 4- Autorisation du défraiement pour les Porte-drapeau : Adopté à l'unanimité.
- 5- Autorisation donnée aux Vice-présidents de représenter l'association U.N.P.D.F. au niveau local sur les mêmes prérogatives que le Président National : Adopté à l'Unanimité.
- 6- Autorisation donnée aux Vice-présidents de déposer un dossier de demande de subventions (Cerfa n°12156*05) au niveau de leurs localités, au nom de l'association U.N.P.D.F. Les subventions allouées serviront uniquement aux Vice-présidents qui les auront obtenues et seront gérées par le trésorier de l'association U.N.P.D.F. : Adopté à l'unanimité.
- 7- Autorisation donnée aux Vice-présidents de mandater au nom de l'association U.N.P.D.F. un adjoint à ses fonctions si nécessaire nommé « Délégué Départemental U.N.P.D.F. » : Adopté à l'unanimité.
- 8- Démission du trésorier Marc NINO pour raison personnelle : Adopté à l'unanimité.
- 9- Démission de la secrétaire adjointe Jessica PLESSARD pour raison personnelle : Adopté à l'unanimité.
- 10- Autorisation donnée à Laurent BRUNO de reprendre les travaux bénévolement de la secrétaire adjointe démissionnaire : Adopté à l'unanimité.
- 11- Autorisation à la vue de la charge conséquente de travail de confier la gestion de la vitrine et la comptabilité à une société de contrôle administratif indépendante, sous mandat de pouvoir spécial, ceci dans l'attente de trouver une personne bénévole : Adopté à l'unanimité.

6. Le rapport financier



Le trésorier présente les comptes de l'exercice écoulé : Adopté à l'unanimité.

7. Le prévisionnel

Le trésorier présente les comptes de l'exercice écoulé et ceux pour 2022 : Adopté à l'unanimité.

Montant de la cotisation pour l'année à venir : rééquilibrage comptable 20 Euros (dont 10 € allouées aux Vice-présidents ayants ouvert un compte en banque U.N.P.D.F sur leur secteur) : Adopté à l'unanimité.

Présentation du contrôle des comptes 2021 par le vérificateur aux comptes René BONNEFOI : Adopté à l'unanimité.

8. Parole aux membres

9. Remises de décorations

Clôture de séance par le maître de séance le Vice-président Daniel FIAT

Le Président National Jean Claude MOREL Le Maître d'Assemblée Daniel FIAT



M. FIAT DANIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Fiat', written below the printed name.